

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 septembre 2021

N° CP-2021-8-8-10

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Service instructeur**

Service budget et dette

### **Service consulté**

## **PROPOSITIONS DE GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - DOMIAL ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Domial pour l'opération d'acquisition de logements situés à Obernai.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 16 octobre 2018 modifiée par l'avenant du 4 décembre 2020 entre le Département et la SA d'HLM Domial pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2021.

La SA d'HLM Domial sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 266 330 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de cinq Lignes du Prêt Locatif Social (PLS) et PLS foncier de 11 073 €, de 86 708 € et de 104 049 €, Prêt Haut de Bilan (PHB) de 19 500 € et Booster de 45 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition - amélioration de 3 logements situés 2 ruelle de la Poudre à Obernai.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt à la SA d'HLM Domial à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 266 330 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition - amélioration de 3 logements situés 2 ruelle de la Poudre à Obernai et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe
- D'approuver les termes du projet de convention joint en annexe et m'autorise à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;
- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY